



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

LE REEE :

PLANIFIEZ L'ÉPARGNE-ÉTUDES DE
VOTRE ENFANT

CIBLETUDES.CA





Vous aimeriez que votre enfant continue ses études après le secondaire? Le gouvernement du Canada peut vous aider à mettre de l'argent de côté pour l'avenir de votre enfant grâce au régime enregistré d'épargne-études (REEE).

QU'EST-CE QU'UN REEE?

Un REEE est un compte d'épargne pour les études enregistré auprès du gouvernement du Canada. Il aide les parents, la famille ou les amis à mettre de l'argent de côté pour les études de votre enfant après le secondaire.

Pour ouvrir un REEE, vous devez passer par une institution financière, comme une banque ou une caisse populaire, ou consulter un courtier en régime collectif ou un planificateur financier agréé. Ces institutions, courtiers et planificateurs sont appelés « fournisseurs de REEE ».

POURQUOI DEVRAIS-JE METTRE DE L'ARGENT DE CÔTÉ POUR LES ÉTUDES DE MON ENFANT?



Économiser, c'est payant! En ouvrant un REEE, vous pouvez aider votre enfant à réaliser ses rêves. Chaque dollar compte.

En plus de l'argent amassé dans le REEE, vous pourriez recevoir :

- le Bon d'études canadien; et/ou
- la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

QU'EST-CE QUE LE BON D'ÉTUDES CANADIEN?

Le Bon d'études canadien est une somme de **500 \$** que le gouvernement du Canada vous offre pour vous aider à mettre de l'argent de côté dès maintenant pour les études de votre enfant après le secondaire. Votre enfant pourrait également recevoir 100 \$ par année jusqu'à l'âge de 15 ans, pour un total maximum de **2 000 \$**.

Votre enfant a droit au Bon d'études canadien :

- s'il est né après le 31 décembre 2003;
- si vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (aussi appelée allocation familiale).



QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

C'est une somme d'argent que le gouvernement du Canada verse dans le REEE de votre enfant. La Subvention comprend deux parties :

1. La Subvention canadienne pour l'épargne-études de base

Peu importe le revenu de votre famille, vous recevez, grâce à cette subvention de base, 20 % sur chaque dollar que vous versez dans le REEE de votre enfant, jusqu'à ce que vos cotisations atteignent 2 500 \$ par année.

Ainsi, chaque fois que vous versez 10 \$ dans le REEE de votre enfant, le gouvernement y verse 2 \$.

2. La Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire

Selon le revenu net de votre famille, vous pouvez recevoir une somme supplémentaire de 10 % ou de 20 % sur les 500 premiers dollars que vous versez dans le REEE de votre enfant chaque année.

Ainsi, chaque fois que vous versez 10 \$ dans le REEE de votre enfant, le gouvernement ajoute 1 \$ ou 2 \$.

Faites une demande pour chacune des deux parties de la Subvention.

Le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études peuvent être déposés seulement dans un compte REEE.

CHOISISSEZ LE REEE QUI VOUS CONVIENT

Il existe trois types de REEE :

- **Le REEE familial** – Vous mettez de l'argent de côté pour un ou plusieurs enfants qui ont un lien de sang ou d'adoption avec vous dans un seul et même compte REEE.
- **Le REEE individuel** – Vous mettez de l'argent de côté pour un seul enfant, qui a un lien de parenté avec vous ou non.
- **Le REEE collectif** – Vos économies sont combinées à celles d'autres familles. Le rendement est partagé au moment de payer les études. D'habitude, il faut verser de l'argent dans le REEE de façon régulière, pendant toute la durée du REEE. Chaque REEE collectif a ses propres règles.

Il est important de prendre votre temps pour choisir un REEE et de lire le contrat de REEE avant de le signer.

Posez des questions au fournisseur de REEE sur :

- vos produits de placement (compte d'épargne, obligations d'épargne, certificats de placement garanti, fonds communs de placement ou actions);
- les avantages et des risques liés à chaque produit, car certains produits de placement sont plus risqués;
- les frais de gestion;
- les pénalités pouvant s'appliquer si vous ne faites pas de versements réguliers ou si vous fermez le REEE.



QUE DOIS-JE FAIRE POUR OUVRIR UN REEE ET RECEVOIR LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA?

Étape 1 – Demandez un **numéro d'assurance sociale (NAS)** pour votre enfant. C'est gratuit. Pour plus d'information, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou visitez un Centre Service Canada près de chez vous.

Étape 2 – Communiquez avec n'importe quel fournisseur de REEE pour ouvrir un REEE.

Choisissez le fournisseur de REEE qui répond le mieux à vos besoins. Vérifiez :

- s'il offre le **Bon d'études canadien** et la **Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire**;
- quels types de REEE il offre (familial, individuel ou collectif) et les avantages et risques de chacun;
- quels produits de placement il offre et les avantages et risques de chacun;
- quels sont les frais de gestion et les pénalités.

Visitez le site Web Cibleludes.ca pour obtenir une liste de questions à poser à votre fournisseur de REEE.

Étape 3 – Ouvrez un REEE et remplissez avec l'aide de votre fournisseur de REEE le formulaire de demande pour la Subvention canadienne pour l'épargne-études de base et supplémentaire et le Bon d'études canadien.

OÙ PUIS-JE OBTENIR DE L'AIDE OU PLUS D'INFORMATION?

-  1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105
-  Cibletudes.ca
-  Un Centre Service Canada près de chez vous



Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

**Services des publications
Ressources humaines et Développement
des compétences Canada**

140, promenade du Portage
Portage IV, 12^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260
En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substituts sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Papier

N° de cat. : HS28-22/2011
ISBN : 978-1-100-52669-0

PDF

N° de cat. : HS28-22/2011F-PDF
ISBN : 978-1-100-96309-9